

Les élections d'avril : un test de loyauté, probité, crédibilité et compétence, tout à la fois

L'armée n'a pas à s'ériger en censeur ni de la classe politique ni des dirigeants de l'Etat. Elle ne doit pas sortir de son impartialité.

ENTRETIEN avec *General-major Mohamed Touati* par *Andreu Claret*

L'année 2004 sera charnière en Algérie, surtout en raison des élections présidentielles qui se dérouleront au printemps. Ces élections s'avèrent de première importance pour l'Algérie, leur résultat est incertain et il est marqué par la rivalité entre le président Abdelaziz Bouteflika et l'ancien chef du gouvernement, Ali Benflis, ainsi que par la tension au sein du Front de Libération National (FLN). Dans le milieu militaire, on a signalé que l'armée ne voulait pas influencer le processus électoral. **AFKAR/IDEES** fait le point avec le General-major Mohamed Touati.

AFKAR/IDEES : *Quelle lecture faites-vous du processus électoral dans votre pays jusqu'à maintenant ? À votre avis, quelles conséquences ces élections peuvent-elles avoir pour l'Algérie, ainsi que pour l'institution militaire et son rôle dans la vie politique et sociale du pays ?*

G.M. MOHAMED TOUATI : L'élection présidentielle d'avril 2004 est incontestablement une étape d'une extrême importance pour le pays. C'est un test de vérité aussi bien pour les dirigeants politiques de l'Etat que pour les candidats en compétition et leurs formations politiques. La société civile, bien qu'à un degré moindre, est aussi concernée par ce test de vérité. L'armée n'y échappe pas non plus. Il ne faudrait pas qu'elle sorte de son impartialité malgré les graves appréhensions qu'on peut nourrir en la circonstance. Pour tout le monde c'est un test de loyauté et de probité,

de crédibilité et de compétence tout à la fois.

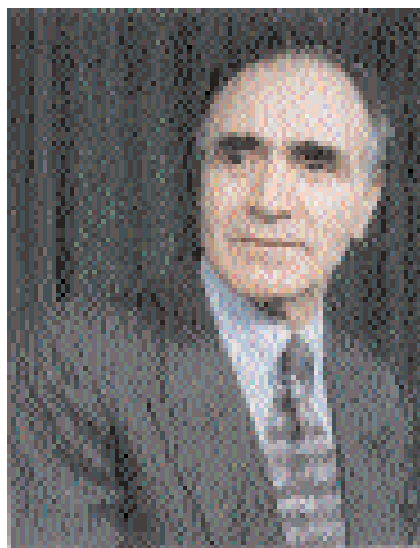
Quant au rôle de l'Armée Nationale Populaire (ANP), hormis les situations de péril imminent, menaçant l'unité nationale ou les prérogatives de souveraineté de l'Etat ou encore celle menaçant la sécurité des populations entières, l'institution militaire qu'est l'ANP, n'a pas à s'ériger en censeur ni de la classe politique ni des dirigeants de l'Etat. C'est là un rôle qui revient aux électeurs en période électorale, ou aux parlements, hors période électorale. Elle n'a donc pas à s'impliquer dans la compétition électorale encore moins dans les luttes de clientélisme politique.

Enfin, quant à la lecture à faire du processus électoral, je souhaite que les scrutins à venir y compris celui d'avril 2004 soient en net progrès par

rapport aux précédents notamment au plan de la transparence et de la fiabilité. C'est à ce prix aussi que l'Algérie pourra accéder à une stabilité durable afin qu'elle puisse renouer avec un essor continu.

A/1 : *Parallèlement au processus électoral, il existe un débat sur le modèle de société et le rôle de l'Etat en Algérie. Quels sont, à votre avis, les changements dont le pays a besoin ? Quels devraient être les thèmes centraux et les plus vastement traités lors de la campagne électorale et quels scénarios prévoyez-vous pour l'Algérie après les élections ?*

G.M.M.T. : Vous dites que parallèlement au processus électoral, il existe un débat sur le modèle de société et le rôle de l'Etat... un débat sur ce fameux « système algérien » tant décrié. Pour ma part, je ne relève pas de débats sérieux et c'est bien regrettable. Il s'agit pour la plupart du temps de prises de position dénonçant le système. En fait, je suis tenté de dire davantage que nous sommes dans un « non-système » plutôt que dans un système bien défini et bien typé. En effet, malgré ce qui se dit, le régime n'est ni dictatorial, ni démocratique. Ni présidentiel, ni parlementaire. Nous ne sommes certes pas une monarchie mais sommes-nous tout à fait une république pour autant ? Donc, si des changements sont à espérer à l'issue de l'élection d'avril et ils le sont d'une manière urgente, ils devront porter à la fois sur la promotion des valeurs citoyennes et sur une



General-major Mohamed Touati.

Le modèle de société doit garantir les libertés et droits fondamentaux au sein d'un Etat de droit

véritable ré-architecture des pouvoirs publics et des grands services publics. Il est temps de réduire la forte déperdition d'efforts, de compétence et d'énergie dont souffre le pays en raison du mode d'organisation et de fonctionnement des choses qui demeure encore anachronique.

Quant aux scénarios post électoraux prévisibles, je préfère m'inscrire dans l'optimisme et espérer que ce soit ceux découlant du programme électoral du candidat qui sera issu légitimement du scrutin.

S'agissant du modèle de société qui serait l'objet de débat en ce domaine, tout autre projet qui ne garantisse pas effectivement les libertés et droits fondamentaux au sein d'un Etat de droit où chaque algérien s'estimera à dimension et chance égale vis-à-vis de tout autre, est, à mes yeux, voué à la précarité et à une remise en cause. En un mot, il s'agit désormais de réaliser au profit du citoyen algérien ce que toutes les Constitutions précédentes ont prévu sans jamais y parvenir réellement. Je parle bien sûr, des droits et libertés fondamentaux inaliénables et de la participation populaire à la gestion des affaires publiques.

A/1 : *Vous-vous êtes montré favorable à la modernisation et à la professionnalisation de l'armée. Comment concevez-vous cette modernisation et quel rôle attribuez-vous à l'armée dans l'avenir de l'Algérie ?*

G.M.M.T : Si professionnalisation signifie : capacité et aptitude à entreprendre et accomplir des missions militaires de défense nationale compatibles avec les équipements et potentiels disponibles, dans ce cas je pense que l'ANP a atteint ce niveau de profes-

sionnalisation. Si par contre ceci signifie que l'armée ne doit être constituée que de personnels engagés à l'exclusion des conscrits du Service National, à ce moment là, je peux vous dire que c'est là une forme de professionnalisation envers laquelle je suis réservé car c'est une formule qui prélude à un isolement de l'institution militaire par rapport à la Nation, ceci risque de réduire sensiblement la dimension populaire de l'armée.

Il faut souligner combien la présence des personnels du Service National au sein de l'armée a fortifié le coefficient de cohésion nationale parmi la jeunesse notamment. De plus, n'eût été cette présence, les menées mensongères et subversives ayant ciblé l'ANP à travers le « qui tue qui ? » auraient trouvé crédit au sein de la population. Ce n'est pas le cas en raison entre autre de la forte présence de l'élément populaire issu du Service National. Aussi, le projet de professionnalisation de l'ANP envisage le maintien de la conscription au sein des forces armées.

Pluralisme et démocratie

A/1 : *Considérez-vous que l'ouverture politique doit avoir certaines limites, en particulier en ce qui concerne la possibilité de voir des partis « islamistes » arriver au pouvoir ? Pensez-vous qu'on pourra voir un jour en Algérie un processus politique semblable à celui de la Turquie, où un parti islamiste est arrivé au pouvoir sans remettre en question le processus de modernisation et de démocratisation du pays ?*

G.M.M.T : L'avènement du pluralisme et de la démocratie en Algérie intervient dans des circonstances chaotiques où la violence terroriste

vient encore aggraver les données du problème. Cependant, j'aimerais tout de même signaler que malgré la « véritable guerre terroriste » qui a été livrée au pays, semant la violence et la dévastation, l'Etat algérien n'a pas remis en cause l'ouverture politique dont vous parlez ainsi que le multipartisme auquel elle a donné lieu.

On peut raisonnablement espérer que les troubles vécus par notre pays ont ramené à une plus juste mesure des choses, certaines ambitions de personnalités ou formations politiques nationales qui pensaient qu'il suffisait de manipuler des foules et de jouer de la mitraille et de l'explosif pour faire sombrer l'Etat national. L'effondrement auquel il a échappé ne doit pas faire perdre de vue l'impératif des réformes visant à renforcer et approfondir le caractère républicain de l'Etat et la vie démocratique du pays.

Quant à voir en Algérie un processus semblable à celui en vigueur en Turquie, je suis de ceux qui souhaitent que le pays puisse se doter d'instances chargées de veiller au strict respect de la Constitution sans que ceci ne revienne de prime abord uniquement à l'ANP ou aux seules autorités exécutives.

Vers la conciliation nationale

A/1 : *La remise en liberté de Abbasi Madani et Ali Belhadj, est un pas vers la conciliation nationale, encouragée par le programme de concorde civile de Bouteflika? Quelles sont les possibilités de parvenir à un consensus pour en finir avec la violence dont a souffert l'Algérie ces 10 dernières années ? Comment peut-on résoudre le cas des « disparus » ?*

G.M.M.T : Maintenir en détention au-delà des durées de condamnation

En ce qui concerne le Sahara, l'Algérie appuie les propositions de l'ONU et du Plan Baker



Algérie, élections législatives mai 2002. / EFE

Abassi Madani et Ali Belhadj, eût été contraire à la loi sauf les assigner à résidence en vertu de l'état d'urgence. Ce qui n'a été fait pour personne et contre personne depuis fort longtemps. Je ne vois pas en quoi l'application de la loi constituerait une démarche politique de réconciliation nationale.

Comment mettre fin aux séquelles de la violence comme vous le demandez ? « Séquelles de la violence » : c'est là un euphémisme. Sachez que l'Algérie, comme je l'ai déjà affirmé, a vécu une véritable guerre terroriste qui n'a reculé devant aucun acte d'abo-

mination ou de dévastation. Le pays a résisté grâce au rempart qui a été bâti autour de l'ANP et des Forces de Sécurité par les populations et la société civile. C'est sûr que tout ceci laisse des séquelles.

Mais sommes-nous déjà au stade de séquelles ? La question se pose. Tant que subsiste un courant d'opinion pour soutenir que le terrorisme qui sévit en Algérie relève du Djihad, tant que des tueries passent aux yeux de certains milieux politiques comme actes de résistance à une dictature, la violence terroriste n'est pas près de se tarir.

Pour parler de séquelles, il faudra se projeter dans une situation où les divergences d'aspirations politiques des uns et des autres pourront s'exprimer et même donner lieu à des rivalités mais sans que ceci ne débouche sur une remise en cause des droits fondamentaux des uns et des autres. Autrement dit, *oui* à la compétition, *oui* aux luttes électorales, *non* aux factions armées, *non* à la tromperie et à la domination.

Quant à la concorde civile, il s'agit là d'une loi de portée sécuritaire dont les effets sont connus et dont l'application a été diversement appré-

L'Algérie cherche avoir une relation de coopération en matière de sécurité avec les USA

ciée. Pour ma part, j'ai eu à me prononcer et j'estime que la loi elle-même a eu des effets positifs.

A/I : *Les revendications régionalistes venant de la Kabylie sont une autre question fondamentale pour la pacification complète du pays. Quelles mesures préconiserez-vous pour donner satisfaction aux demandes d'une plus grande décentralisation et d'une reconnaissance suffisante de la diversité qui existe en Algérie ?*

G.M.M.T. : Je n'apprécie pas « pacification complète du pays » ce n'est pas parce qu'il y a des troubles épisodiques, des manifestations et des attentats que le pays est, pour autant, livré à la guerre civile. Les revendications ne sont pas régionalistes, elles sont culturelles, sociales et parfois politiques même si elles se sont le plus souvent exprimées en Kabylie. Le fait que je sois kabyle ne fait pas de moi un algérien à part mais bien un algérien du cru et du terroir ancestral profond.

Quant au type de solutions à apporter à ces revendications, ce ne peut être que par une solution découlant de débats et laissant une large place aux prérogatives des instances locales et territoriales élues sous réserve qu'elles soient l'émanation d'élections irréprochables encore une fois.

A/I : *La plupart des analystes voient dans la crise algérienne un fort composant économique car le manque de vitalité de l'économie ou les limitations du marché du travail ne répondent pas aux attentes de la population, et encore moins à celles des jeunes. Que pensez-vous du plan triennal de soutien à la reprise économique (2001- 04) ?*

G.M.M.T. : Je ne me sens pas qualifié pour apporter une réponse claire à cette question. Mais ce que je peux en dire : il n'y a pas de politique économique qui vaille pour un pays comme l'Algérie, si elle ne vise pas deux buts : répondre aux besoins de l'emploi et doter le pays de capacités nationales de production et de réalisations de biens consommables et de biens d'équipements. Autrement dit, le pays ne doit pas avoir vocation à n'être qu'un marché pour autrui. Il doit l'être d'abord pour les algériens.

Le Sahara occidental

A/I : *Certains considèrent le conflit du Sahara occidental responsable de l'enlisement du processus d'intégration de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). A partir de janvier 2004, l'Algérie est devenu membre du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Dans quelle mesure tout ceci peut-il influencer un dialogue entre toutes les parties impliquées dans le conflit ?*

G.M.M.T. : Le problème du Sahara occidental constitue effectivement à ce jour un handicap sérieux à l'existence effective de l'UMA. Faut-il rappeler que les protagonistes n'ont accepté le recours à l'ONU que devant l'échec de la voie militaire empruntée jusque là. Aussi, la solution, si elle doit être politique et pacifique, doit passer par des concessions. Personne ne doit pouvoir imposer sa « solution ».

Le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui a été réaffirmé tout récemment par le Conseil de Sécurité qui a entériné les dernières propositions pour la mise en œuvre du Plan de Paix avancées par James Baker. L'Algérie appuie ces propositions car elles laissent en-

trevoir une voie médiane à rechercher, par consensus.

Ce soutien reflète sa position constante en faveur d'un règlement juste et durable du conflit conformément au plan de règlement et des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. En tant que membre non permanent de ce Conseil, l'Algérie continuera de travailler dans ce sens afin qu'une solution pacifique, acceptable par toutes les parties, y soit trouvée. Comme elle continuera à rechercher les voies pour promouvoir la construction de l'UMA qui reste malgré ses vicissitudes une idée vivante et une option de portée stratégique pour la région. Cette option ne peut se réaliser sans l'acceptation résolue de chacun à chausser la botte du Maghreb Uni quitte à « se rogner les pieds pour cela ».

A/I : *L'Algérie a récupéré sa position internationale. Les attentats du 11 septembre 2001 ont permis de mieux comprendre ce qui se passait en Algérie. Quelles sont à votre avis les clés de la sécurité et de la stabilité en Méditerranée à un moment où la sensation d'insécurité et de crainte est plus forte que jamais ? Quelle importance donnez-vous à la relation de l'Algérie avec les Etats-Unis ?*

G.M.M.T. : L'attitude de la communauté internationale au plus fort de la confrontation de l'Algérie au terrorisme a été mal ressentie par les algériens. Cette attitude a quelque peu changé depuis les événements du 11-S. Aujourd'hui, la contribution de l'Algérie au combat contre ce fléau et la valeur de son sacrifice sont plus reconnues. Désormais, conscients des véritables enjeux de notre engagement antiterroriste, nos partenaires en saisissent le

Les relations entre Espagne-Algérie seront marquées par la richesse d'entreprises conjointes

sens. L'ampleur de la menace terroriste et son caractère transnational crèent un impératif de solidarité internationale à présent mieux assumé. Pour progresser, cette coopération doit être soutenue par un dialogue politique sans à priori, notamment avec nos partenaires européens. Cela est d'autant plus nécessaire que la Méditerranée est une région vulnérable au terrorisme. L'impasse du processus de paix au Moyen Orient et l'aggravation de la fracture Nord-Sud contribuent à en faire une zone à risques. C'est pourquoi, il importe, sur la base de l'intérêt bien compris des pays de la région et en gardant clairement à l'esprit leurs valeurs fondamentales respectives, de promouvoir un équilibre régional qui prenne en compte les impératifs sécuritaires de chacun.

La clé de la sécurité en Méditerranée réside ainsi dans la volonté commune de prendre en charge ces défis de manière concertée en dégagant des réponses claires aux besoins de sécurité et de développement de tous les peuples de la région. Des cadres de dialogues et de concertation pour agir dans cette direction existent et il faut y recourir et les renforcer. L'Algérie souhaite œuvrer à cet effet avec toutes les parties intéressées, y compris les USA qui sont aussi un partenaire économique important. Vu sous cet angle, l'esprit que nous voulons insuffler à nos relations avec ce pays est de nature à contribuer bien entendu à la sécurité et à la stabilité en Méditerranée.

Espace euro-méditerranéen

A/1 : *L'accord de partenariat euro-méditerranéen entre l'Union européenne (UE) et l'Algérie signé à Valence en avril 2002 a créé un nouveau cadre*

de relations politiques et économiques. Quels ont été, pour l'Algérie, les bénéfices de cet accord ? Quelle influence peut avoir sur l'Algérie la nouvelle politique de voisinage encouragée par la Commission européenne ?

G.M.M.T. : L'option en faveur du partenariat avec l'UE fait que nous sommes évidemment attentifs à ses évolutions internes et aux grandes mutations qu'elle opère. La nouvelle politique de voisinage envisagée par l'UE, dans le cadre de son élargissement, en est le meilleur exemple.

Cependant, ce n'est pas du fait d'un nouveau rapport de forces mais en raison d'une meilleure compréhension et d'une plus grande acceptation des différences que les pays de la zone euro-méditerranéenne pourront édifier une entreprise coopérative viable et traduire leurs intérêts permanents dans l'espace de prospérité partagée qu'ils envisagent de bâtir ensemble. D'où l'impératif de favoriser l'émergence d'interdépendances construites et un climat de confiance indispensable à la sécurité et à la stabilité dans la région.

C'est dans cet esprit que nous sommes en train d'évaluer l'impact possible de cette politique sur notre partenariat et souhaitons dégager avec l'Union les modalités pour assurer son articulation avec le Processus de Barcelone. Cette initiative encore en gestation au sein de l'UE doit, le moment opportun, faire l'objet d'un échange approfondi avec les partenaires maghrébins. Nous espérons qu'elle épousera les contours permettant la revitalisation du Processus de Barcelone. Il importe que ce partenariat puisse contribuer à résorber les écarts de

développement entre les deux rives et répondre aux impératifs de stabilité et de sécurité dans l'espace euro-méditerranéen.

Relations avec l'Espagne

A/1 : *Comment voyez-vous le futur des relations entre l'Espagne et l'Algérie, dans tous les domaines, en particulier après la visite du président José María Aznar à Alger ?*

G.M.M.T. : Je suis optimiste en ce qui concerne l'avenir des relations entre l'Espagne et l'Algérie. Nous sommes entrés dans une phase qualitative nouvelle qui sera marquée par la richesse et la diversité d'entreprises conjointes. Au cours de ces dernières années, le président Bouteflika a rencontré pas moins de trois fois le président Aznar. Je crois que nos deux pays ont franchi des étapes importantes. Le traité d'amitié et de bon voisinage en est l'illustration.

Pour ce qui est de la question spécifique du terrorisme, on relève de nombreuses convergences de vues entre l'Algérie et l'Espagne sur la manière d'appréhender ce fléau et de le combattre.

Enfin, la confiance réciproque retrouvée permettra, j'en suis convaincu, d'approfondir le dialogue et d'élargir la concertation entre les deux pays en vue d'actions communes dans un contexte régional et international complexe qui nécessite des approches nouvelles et des démarches novatrices.

Un régime de circulation des personnes plus favorables aux échanges culturels et humains ne peut être que le corollaire de cette volonté déclarée de rapprochement et de coopération. ■